

le 10 juillet 2020

Motion contre la Loi de Programmation Pluri-annuelle de la recherche ¹

Le ministère a présenté le 12 juin un projet de loi sur la programmation pluri-annuelle de la recherche qu'il a ensuite fait voter dans la nuit de 18 au 19 juin, à 6h45 du matin après 21h de « débats » menés à marche forcée par le CNESER². Ce texte devrait être transmis à l'Assemblée nationale durant la torpeur de l'été et sans que la société civile, se remettant d'une crise sans précédent, ne puisse réagir.

L'Assemblée Générale des membres du LIP6, rejointe par de nombreux collègues des autres laboratoires de l'UFR d'Ingénierie, s'inquiète des effets délétères qu'introduirait ce texte s'il venait à devenir une loi, à l'instar de nombreuses autres entités comme la Commission Recherche de Sorbonne Université³, la section 6 du comité national du CNRS⁴, le Conseil de la faculté des sciences de l'Université de Paris⁵, le Comité d'Éthique du CNRS (COMETS)⁶, des instances du LAMSADE (Dauphine)⁷, des instances du LRI (Paris-Saclay)⁸, des instances de l'IRIF⁹, des instances du LSV¹⁰ et de l'ADL (association des Directions de Laboratoire)¹¹.

En effet, ce projet ne répond en aucun cas aux besoins de la recherche actuelle en France, ni même aux éléments de diagnostic qu'il énonce (en particulier, la simplification des démarches administratives qui grèvent le temps des chercheurs). Il ne tient pas non plus compte des leçons que nous pourrions tirer en prenant du recul de la crise du COVID-19 qui a secoué l'ensemble des nations. Il se contente de reprendre de « vieilles recettes » dont les effets négatifs pour la communauté scientifique sont identifiés :

- Pour répondre aux besoins abyssaux dont tout le monde est conscient, les promesses budgétaires restent insuffisantes tout en étant hypothétiques (faibles en 2021 et plus fortes vers 2030). Elles n'engagent que « ceux qui y croient » puisqu'elles seront soumises au vote de parlements renouvelables en 2022 et en 2027.
- Le projet consacre la destruction du statut de fonctionnaire des chercheurs et enseignants/chercheurs (via les contrats de type « tenure tracks ») au profit de postes temporaires supposés « stimuler par une concurrence accrue » l'efficacité de la recherche. Ces dégradations (bien réelles et non soumises à des votes d'assemblées futures) auront des effets dangereux, identifiés par le COMETS dans son analyse.
Les chercheurs et enseignants/chercheurs seront soumis pendant la période de leur carrière la plus productive, à la loi du résultat rapide pour obtenir des postes ou des prolongations, cela au détriment d'une recherche qui doit prendre son temps et d'un enseignement de qualité. Par ailleurs, la loi n'évoque pas l'accroissement des effectifs des étudiants dans les ESR et ne propose rien pour faire face à la pénurie de postes à laquelle nous sommes déjà soumis.
- Le texte de loi promeut un financement essentiellement basé sur des projets gérés par des organismes dont le mode de fonctionnement et la gouvernance restent souvent opaques. Ces projets sont eux-mêmes souvent guidés par des besoins à court terme et probablement portés par le marché ou les « modes ». Les auteurs de ce texte confondent clairement les termes « recherche » et « innovation ». C'est grave car la première alimente la seconde. Sans recherche forte en France, l'innovation faiblira à moyen terme dans notre pays.
- La mise en avant de pratiques scientifiques « concurrentielles » très individuelles au travers d'un financement de la recherche basé sur des projets nie le fonctionnement collectif des communautés scientifiques au profit de la notion de « star », ce qui, à terme sera dommageable à une recherche de qualité.
- Ainsi, une vision court-termiste visant à la réduction constante des crédits de recherche récurrents empêchera la maturation de structures et d'équipes stables sans lesquelles de réelles stratégies scientifiques dégagées des besoins immédiats de l'innovation ne sauraient voir le jour.

Le projet actuel du gouvernement, sous prétexte de donner une impulsion à la recherche, ne ferait que prolonger sa dégradation progressive, entamée depuis plus de 10 ans avec la création de l'ANR et surtout les lois LRU, dont les effets se font cruellement sentir (perte de vitesse des institutions françaises au niveau international et fuite des jeunes docteurs vers l'étranger).

Notre assemblée affirme qu'une telle réforme devrait être le fruit d'une réelle discussion et analyse de la situation, à la lumière des événements récents liés à la crise de la COVID-19. Elle demande que le projet de loi soit profondément modifié de manière à changer son esprit et réellement donner une chance à la recherche et à l'enseignement supérieur en France.

1. Soutenue par les Laboratoires suivant de l'UFR d'Ingénierie : GeePs (AG avec 46 pour, 3 contre, 8 abstentions), Institut d'Alembert (AG avec 17 pour, 1 abstention), ISIR (vote du Conseil de Laboratoire, 14 pour), LIB (12 pour, 1 contre, 1 abstention), LIP6 (AG avec 116 pour, 3 contre, 5 abstentions), soutien du LIB. Les personnels des services dépendant de l'UFR se sont aussi exprimés (6 pour, 1 contre, 4 abstentions)

2. Source : <https://www.soundofscience.fr/2443>

3. Motion du 25 juin 2020, <https://intranet.sorbonne-universite.fr/fr/1-universite/vie-democratique/instances/conseils-centraux/commission-de-la-recherche/adoption-de-motion.html>

4. Motion du 28 juin 2020, [url-transmise-des-qu'elle-sera-disponible](https://www.cnr.fr/1932-2/)

5. Motion du 12 juin 2020, <https://academia.hypotheses.org/24660>

6. Communiqué du 1er juillet 2020, <https://comite-ethique.cnr.fr/1932-2/>

7. Motion du 24 juin 2020, <https://www.lamsade.dauphine.fr/fileadmin/mediatheque/lamsade/documents/MotionLIP6juin-1.pdf>

8. Motion du 26 juin 2020, <https://www.lri.fr/news.labo.php?news=236>

9. Motion du 8 juillet 2020, <https://www.irif.fr/motion06-07-2020>

10. Motion du 6 juillet 2020, <http://www.lsv.fr/index.html.fr>

11. Texte du 6 juillet, <https://adl.frama.site/blog/avis>